

ACTION URGENTE

MYANMAR. SIX HOMMES SONT EN DANGER APRÈS AVOIR ÉTÉ BATTUS PAR DES MILITAIRES

Six Chins qui ont été maltraités et, pour certains, torturés par des militaires de l'armée du Myanmar risquent de nouvelles violations de leurs droits humains après avoir dénoncé publiquement l'épreuve qu'ils ont traversée. Tous les six vivent désormais cachés. Un septième homme, qui a également été torturé, s'est enfui en Inde.

Le 28 août, des militaires, qui appartiendraient au 344^e bataillon d'infanterie légère, ont arrêté et battu **Maung Sein**, un paysan de 40 ans du village de Kone Pyin, jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Ils l'avaient accusé d'être en contact avec l'Armée nationale chin, un groupe armé actif dans l'État chin, dans l'ouest du Myanmar. Le lendemain, en plus de Maung Sein, les mêmes militaires ont arrêté et interrogé deux autres paysans, **Kyaw Aung** et **Aye Hla**. Ils ont attaché les trois hommes ensemble et les ont battus. Le 31 août, des militaires ont roué de coups un autre paysan avec un bâton, **Aung Kyaw Hla**, jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. Il est resté inconscient pendant près de quatre heures. Lorsqu'il a repris connaissance il a lui aussi été placé en détention, de même que trois autres paysans, **Kyaw Myint Oo**, **Aung So** et **Sanay Aung**.

Les sept hommes ont été détenus au même endroit, notamment à l'intérieur et aux alentours d'une cabane utilisée par Kyaw Aung. Ils ont été attachés, roués de coups de poing et de pied, et trois d'entre eux ont été attachés à un arbre pendant une nuit. À la suite des coups qu'ils ont reçus, Maung Sein et Sanay Aung ont eu le visage tellement tuméfié qu'ils ne pouvaient pas ouvrir les yeux. De plus, les sept hommes ont été privés de nourriture pendant leur détention. Sanay Aung a réussi à s'échapper le 1^{er} septembre et a fui vers l'Inde. Les six autres hommes ont été détenus jusqu'au 5 septembre. Le 4 septembre, ils ont été forcés à signer une déclaration dans laquelle ils « avouaient » avoir des liens avec l'Armée nationale chin et promettaient de ne plus jamais avoir de contacts avec ce groupe. Ils ont été libérés le lendemain.

Par peur d'être à nouveau maltraités, les six hommes se sont réfugiés dans la ville de Paletwa le 8 septembre et ont envoyé une plainte écrite au gouvernement de l'État chin. Aung Kyaw Hla s'est rendu à Yangon afin de recevoir des soins médicaux pour une blessure au cou et pour un caillot qui s'était peut-être formé dans son cerveau. Le 17 septembre, lors d'une conférence de presse, il a accusé l'armée de torture. Dans le même temps, les cinq autres hommes sont rentrés au village de Kone Pyin après qu'un militaire leur eût montré une lettre selon laquelle l'armée reconnaissait avoir commis des actes répréhensibles et verserait des indemnités. Cependant, les 19 et 20 septembre, ils ont de nouveau été interrogés et été forcés à signer une déclaration dans laquelle ils indiquaient ne pas avoir été torturés. Ils se sont ensuite enfuis et vivent désormais cachés.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en birman ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de veiller immédiatement à ce que les six hommes, Aye Hla, Maung Sein, Kyaw Aung, Aung Kyaw Hla, Kyaw Myint Oo et Aung So ne soient plus victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements et à ce qu'ils puissent rentrer chez eux en toute sécurité, sans avoir à craindre des représailles ;
- priez-les instamment de diligenter sans délai une enquête efficace et impartiale sur les allégations de torture et autres mauvais traitements émises contre l'armée du Myanmar, de traduire les auteurs présumés en justice, y compris les responsables hiérarchiques, afin qu'ils soient jugés par des tribunaux civils indépendants lors de procès équitables, et d'accorder des réparations aux victimes ;
- engagez le Myanmar à ratifier la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à intégrer ses dispositions dans la loi nationale et à les mettre en œuvre dans ses directives et dans la pratique.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 NOVEMBRE 2014 À :

Président de l'Union du Myanmar

U Thein Sein

President's Office

Nay Pyi Taw

Myanmar

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Commandant en chef des forces armées du

Myanmar

Senior General Min Aung Hlaing

Building 24

Nay Pyi Taw

Myanmar

Formule d'appel : *Dear General, /*

Monsieur,

Copies à :

Ministre principal de l'État chin

Hung Ngai

Chin State Government

Chin State

Myanmar

Fax : +95 7021108

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MYANMAR. DES PAYSANS EN DANGER APRÈS AVOIR ÉTÉ FRAPPÉS PAR DES MILITAIRES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le sous-chef du village de Kone Pyin, Shwe Sein, a également été arrêté arbitrairement par des militaires le 28 août. Ils l'ont accusé de permettre la présence de soldats de l'Armée nationale chin aux abords du village. Il a été maintenu en détention au camp militaire de Shinletwa jusqu'à sa libération, le 9 septembre. Selon des sources fiables, Shwe Sein n'a pas été torturé ni maltraité pendant sa détention.

L'Armée nationale chin est la branche armée du Front national chin (CNF). Le CNF a tout d'abord signé un accord de cessez-le-feu avec l'État chin le 6 janvier 2012, puis deux autres accords avec le gouvernement du Myanmar en mai et décembre de la même année.

Amnesty International reçoit régulièrement des informations crédibles selon lesquelles la police et l'armée commettraient des actes de torture et d'autres mauvais traitements en toute impunité. Dans son rapport final pour le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en mars 2014, Tomás Ojea Quintana, alors rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Myanmar, a exprimé son inquiétude quant aux faits que la pratique de la torture soit toujours en vigueur dans les lieux de détention, et que les auteurs de tels actes ne soient pas tenus de rendre des comptes. La torture n'est pas spécifiquement et explicitement interdite au Myanmar et il n'existe aucun mécanisme approprié, dans la loi ou dans la pratique, permettant aux victimes de torture et d'autres formes de mauvais traitements de dénoncer en toute sécurité les sévices qu'elles ont subis. Aucun système n'a été mis en place pour que des enquêtes efficaces et impartiales soient menées dans les meilleurs délais en cas de plaintes ou lorsque de tels actes sont signalés, pour obliger les auteurs présumés à répondre de leurs agissements et pour que les victimes ou leur famille reçoivent des réparations appropriées.

L'État chin est situé dans une région isolée et montagneuse de l'ouest du Myanmar et la plupart des habitants appartiennent à la minorité ethnique chin, dont environ 90 % des membres sont chrétiens. Depuis plusieurs dizaines d'années, de nombreuses violations des droits humains, principalement attribuables à l'armée du Myanmar, sont signalées dans cet État, notamment des homicides illégaux, des viols et d'autres actes de violence sexuelle, ainsi que des violations du droit à la liberté de religion.

Noms : Aye Hla, Maung Sein, Kyaw Aung, Aung Kyaw Hla, Kyaw Myint Oo, Aung So, Sanay Aung.
Hommes

AU 245/14, ASA 16/002/2014, 30 septembre 2014